

Communiqué de presse

Berne, le 30 avril 2020

Un programme d'action pour surmonter la crise du coronavirus

Dans son plan de sortie de crise «Coronavirus : smart restart», l'usam a déjà exigé que la politique sanitaire et la politique économique aillent de pair. Les dommages économiques résultant de la crise du coronavirus sont énormes. L'économie a besoin d'un programme de gouvernance économique clair pour atténuer les effets de la récession. L'usam demande un «programme d'action» qui renforce et améliore les conditions-cadre pour favoriser la concurrence et mise sur la liberté entrepreneuriale.

Le «programme d'action» élaboré par la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse repose sur trois piliers:

- allègement durable des charges de l'économie via une réduction des coûts réglementaires inutiles, des mesures visant à renforcer la place économique suisse et la numérisation;
- renforcement des conditions-cadre ciblé et rapide dans le but de favoriser la compétitivité et de remédier rapidement aux dommages économiques;
- renoncement systématique à l'introduction de nouvelles charges de même qu'à l'extension des prestations étatiques – notamment dans le domaine des assurances sociales.

Soulager durablement l'économie

Afin de soulager rapidement et durablement l'économie, de renforcer l'existence des entreprises et de garantir le plein emploi et les places d'apprentissage, l'usam plaide en faveur d'un retour à un ordre économique libéral. Elle mise sur un programme fondé sur la concurrence et la responsabilité. Une des mesures les plus importantes est la réduction des coûts réglementaires. La mise en œuvre décidée par le Conseil fédéral des motions de la conseillère nationale UDC Sandra Sollberger et du Groupe libéral-radical constitue un pas important. D'autres vont devoir suivre rapidement.

Conformément à la motion Germann transmise par le Parlement, un vaste programme de revitalisation doit être élaboré dans les plus brefs délais pour accroître l'attrait de la place économique suisse et diversifier ses débouchés.

Renforcer les conditions-cadre

Pour renforcer les conditions-cadre de manière ciblée, l'usam formule diverses exigences concrètes. En matière de politique budgétaire, le frein à l'endettement ne doit en aucun cas être relâché. En matière de politique fiscale, l'usam demande que le système fiscal soit simplifié et que l'on renonce à l'introduction de nouveaux impôts, de nouvelles taxes et redevances.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, les mesures de réduction des émissions et d'efficacité climatique doivent être renforcées de manière que les entreprises participantes aient part aussi bien au remboursement qu'à la redistribution.

En matière de politique du marché du travail, la demande d'assouplissement et d'extension du temps de travail est un aspect important.

L'assouplissement des heures d'ouverture des magasins et des ouvertures dominicales constitue également un principe important pour renforcer les conditions-cadre de l'économie.

Dans le secteur de la construction, les projets de construction et d'infrastructure des pouvoirs publics doivent être mis en œuvre sans délai et les retards dans les demandes de permis de construire et les procédures d'adjudication évités. Dans le cas d'investissements impérativement nécessaires, le droit de recours des organisations doit être suspendu pour une période limitée.

Éviter l'introduction de nouvelles charges

Les salaires et cotisations salariales sont les facteurs de coûts déterminants dans de nombreuses entreprises. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que ces coûts n'augmentent. D'une part, ils atteignent déjà des valeurs maximales en comparaison internationale ; d'autre part, chaque augmentation réduit la compétitivité des entreprises.

Dans le domaine des assurances sociales en particulier, il faut systématiquement renoncer à toute nouvelle extension des prestations. Cela signifie, par exemple, qu'il faut renoncer à introduire des mesures de compensation onéreuses dans le cadre de la révision de l'AVS. La révision de la LPP ne doit, elle non plus, pas entraîner des augmentations des cotisations salariales ni introduire des suppléments de rente étrangers au système ; ces augmentations et versements supplémentaires doivent être supprimés du projet.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Henrique Schneider, directeur adjoint, tél. 031 380 14 14, mobile 079 237 60 82

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.